

2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Insertion Réfugiés

Pôle asile et intégration des réfugiés

DIACONAT PROTESTANT

97 rue Faventine 26000 VALENCE

Table des matières

I.	INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML).....	3
	Présentation du dispositif et missions	3
	Contexte 2022	4
	Les logements.....	4
	Les entrées	6
	Les sorties.....	6
	Quelques chiffres.....	6
	Difficultés.....	7
	Perspectives.....	8
II.	Les Couloirs Humanitaires Fédération de l'Entraide Protestante (FEP).....	9
III.	RÉINSTALLÉS.....	17
IV.	Programme HOPE (Hébergement Orientation Parcours Emploi)	19
V.	LA PLAFORME D'ACCUEIL Accompagnement ponctuel.....	21

INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

Présentation du dispositif et missions



L'IML est destinée à des ménages bénéficiant d'une protection internationale, sortant de structures d'hébergement de demandeurs d'asile de la Drôme, qui sont proches de l'autonomie et de l'accès à un logement, mais nécessitant un accompagnement.

En effet, par manque de ressources financières, d'antériorité ou de sécurité dans l'emploi, méconnaissance du marché locatif, absence de réseau de relations, faible niveau de français ou de formation..., l'accès au logement locatif peut s'avérer complexe ou impossible pour les ménages bénéficiant d'une protection internationale.

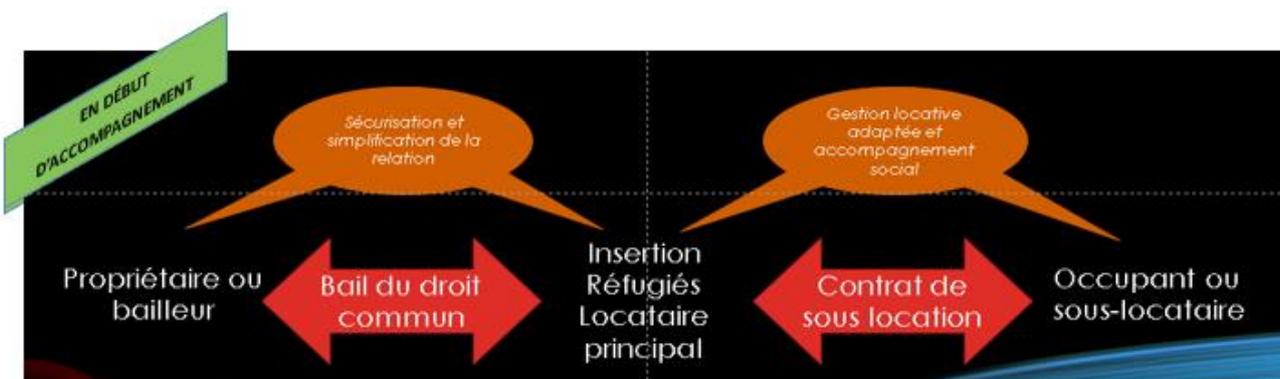
Le service IML d'Insertion réfugiés l'intervient comme un tiers social qui fait le lien entre le locataire et le propriétaire. Le service loue aux propriétaires des logements adaptés au nom du Diaconat, puis les sous-loue aux ménages, tout en proposant un accompagnement social individualisé. Cet accompagnement d'une durée de 12 mois minimum, est en lien avec l'apprentissage de la gestion d'un logement. Après une année, si les critères de réussite d'accès au logement sont réunis, un bail glissant est mis en place au profit du sous-locataire. L'accompagnement se termine et l'usager, autonome, devient locataire en titre de son logement.

Les logements sont captés dans le parc privé de la Drôme.

Le dispositif IML est prévu pour gérer 30 logements en file active et accompagner 20 familles et 10 personnes isolées.

Le logement joue un rôle capital pour une bonne intégration, que ce soit au niveau social ou au niveau professionnel. L'accompagnement en IML à destination des personnes réfugiées participe pleinement à cette meilleure intégration.

Le principe de la location avec bail glissant en 4 étapes :



Etape 1 : Un bail est signé entre Insertion Réfugiés (qui devient LE locataire) et un propriétaire bailleur.

Etape 2 : Un bail de sous-location est signé entre Insertion Réfugiés et l'utilisateur (qui est notre sous-locataire).

Etape 3 : Mesure IML - Accompagnement à la gestion de son 1^{er} logement indépendant (souvent après une période d'hébergement d'urgence ou temporaire) et social pendant 12 mois.

Etape 4 : Glissement du bail => fin du bail entre Insertion Réfugiés et le propriétaire, et nouveau bail signé en direct entre l'utilisateur (qui devient alors locataire) et le propriétaire bailleur.

Contexte 2022

L'année 2021 avait déjà connu une diminution des biens sur le marché du logement et une augmentation importante du prix des logements en France (en moyenne +12 %). L'année 2022, marquée la guerre en Ukraine, a eu plusieurs conséquences sur le logement et le parc locatif :

- Une arrivée de déplacés ukrainiens dont une partie est aujourd'hui hébergée dans le logement social ou privé, ce qui contribue à la raréfaction et à la difficulté de capter des biens immobiliers dans le parc privé drômois.
- Une augmentation des prix de l'énergie et des matériaux (bois, acier, aluminium...) qui a une répercussion sur le montant des logements en neufs, des travaux et donc des loyers.

L'hébergement des déplacés ukrainiens, les difficultés d'approvisionnement en matériaux et l'inflation des prix contribuent à la diminution de la mise sur le marché de biens à la location et à l'augmentation du montant des loyers. En lien avec les acteurs territoriaux du logement, nous constatons une tension du marché locatif, accrue sur le bassin valentinois. En conséquence, il devient plus difficile de capter des logements décents, non énergivores et pour un loyer qui reste accessible à nos usagers.

Pour les personnes fragiles comme les réfugiés sortant de structures d'hébergement pour demandeurs d'asile, l'accompagnement en IML devient encore plus vital pour espérer un accès au logement et une intégration réussie.

Les logements

Nos mesures IML étant majoritairement orientées vers des familles (20 mesures familles / 10 mesures personnes isolées), nous recherchons davantage de grands logements et nous heurtons à une offre correspondante très restreinte.

Les impayés de loyers restent maîtrisés mais nous sommes amenés à faire preuve de souplesse dans la gestion de quelques retards de paiements en raison le plus souvent des situations professionnelles instables de nos usagers (contrats précaires, CDD, intérim) qui impliquent des changements de revenus réguliers que les usagers doivent apprendre à gérer en parallèle de leurs démarches d'aides sociales.

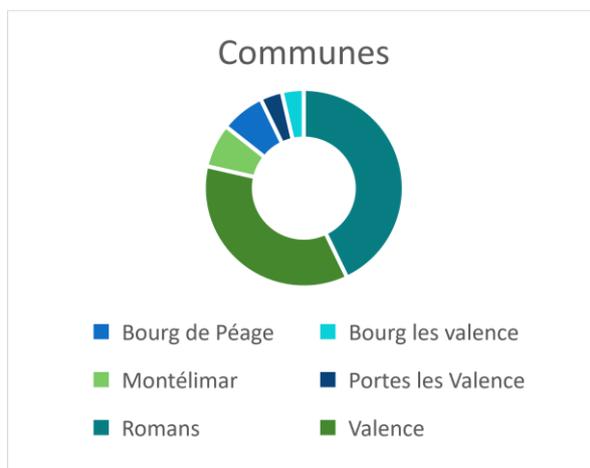
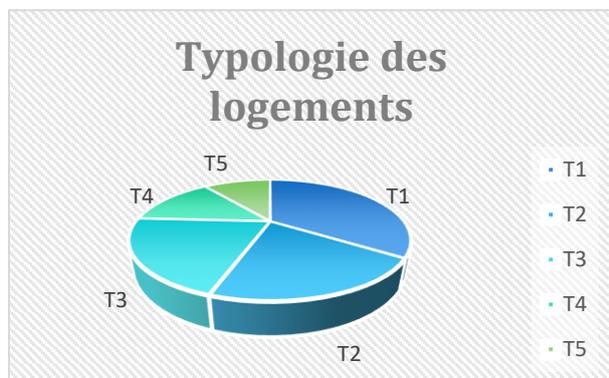


Un appartement vide à Bourg les Valence capté en 2022 et proposé en Commission d'Attribution

VAD (Visite à Domicile) dans appartement attribué par le référent logement pour s'assurer de sa bonne tenue



Composition du parc locatif de l'IML



Une bonne moitié des logements sont de T1 et T2.

Valence et Romans sont logiquement les communes dans lesquelles nous avons le plus de logements.

Les entrées

12 entrées ont été effectuées en 2022 sur les communes de Valence (5) et Romans sur Isère (7), soit 6 familles (dont 2 monoparentales) et 6 personnes isolées (tous des hommes). Pour un total de 31 nouvelles personnes accueillies dans les appartements de l'IML dont 14 jeunes et enfants.

Les candidatures restent soumises à une Commission d'Attribution interne, bimensuelle, menée par les différents membres de l'équipe de l'IML avec leurs responsables hiérarchiques. Les critères essentiels pour la prise de décision sont :

- l'adaptation du logement à la composition de la famille (adéquation surface et composition du logement en miroir avec la composition familiale)
- le taux d'effort et le reste à vivre
- la situation personnelle et professionnelle
- la proximité du lieu de travail (pour les usagers en CDI)
- le niveau de français et l'engagement à son apprentissage

Les sorties

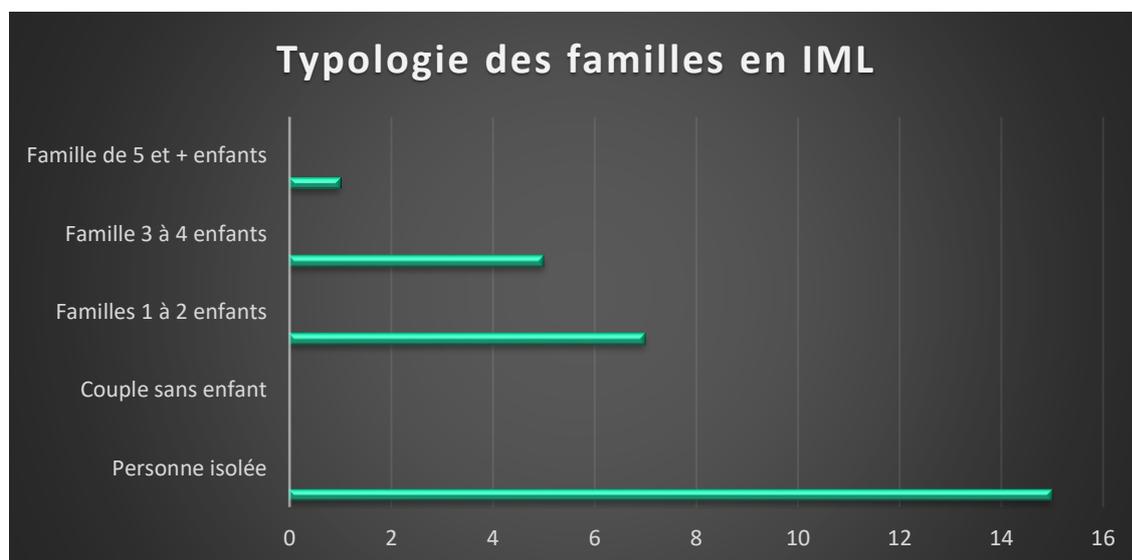
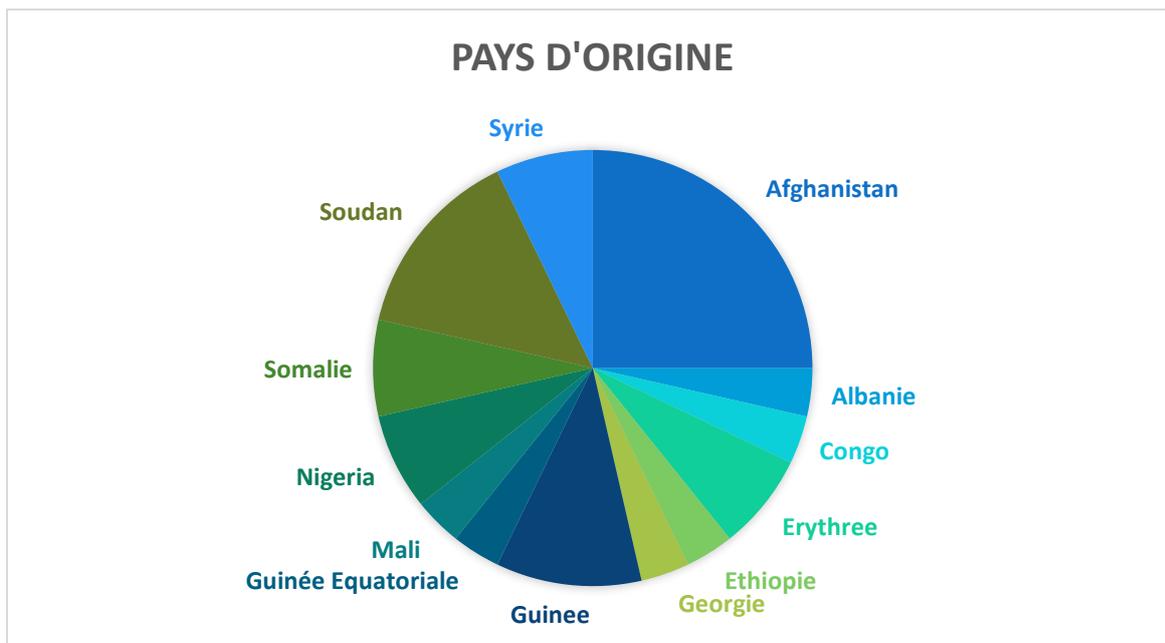
Deux foyers sont sortis du dispositif en 2022 :

- un glissement de bail à l'issue du contrat de sous-location initial pour une famille de Bourg Les Valence ; après 12 mois d'IML, les propriétaires ont validé le glissement.
- une sortie d'IML pour une famille logée en étage, dont un des enfants, autiste, présentait un danger récurrent de défenestration ; le logement ne pouvant glisser, un rez-de-chaussée a été trouvé dans un logement social adapté.

Quelques chiffres

28 mesures en file active ont été réalisées en 2022 (1entrée prévue en 12/2022 remise à 01/2023).

Les foyers sont de 14 nationalités différentes et demeurent majoritairement issus de pays africains (9) et d'Afghanistan (7)



Parmi les 28 foyers en IML, plus de la moitié tirent des ressources de situation d'emplois.

Les mères isolées en charge de fratries de 3 ou 4 enfants travaillent rarement. L'accompagnement à l'emploi est alors plus compliqué : difficulté de déplacements, de disponibilités réduites (amplitude horaire limitée), de garde.

L'industrie, l'agro-alimentaire et plus encore le bâtiment, sont des secteurs qui recrutent assez facilement même avec un niveau de langue française faible.

Ces emplois sont souvent précaires : intérim, CDD dit de chantier, temps partiel, etc. qui n'assurent pas une continuité de travail et de revenus et qui sont complétés par des aides sociales. Sans l'IML, l'accès au logement serait probablement impossible.

Difficultés

Nous constatons cette année plus de réticences et de craintes de la part de propriétaires bailleurs au glissement de bail. La situation économique et sociale leur fait craindre de plus en plus le retrait de notre association.

La concurrence des différentes garanties locatives du marché immobilier locatif (Visale, Locapass, celle des agences immobilières, ...) nous met en difficulté face à certains propriétaires car dans une bonne partie des cas, nos usagers ne remplissent pas les conditions pour y prétendre.

Dans d'autres situations, nous avons observé le succès de rapprochements familiaux pour nos usagers et leurs familles en 2022, avec pour conséquence l'impossibilité de faire glisser les baux concernés. Le logement loué étant devenu alors inadapté à la nouvelle composition familiale. Dans ce cas, nous essayons de trouver, notamment en locatif social, une solution appropriée à ces usagers.

Perspectives

La perspective de développer la colocation en 2022 ne s'est pas concrétisée : les obstacles au glissement de bail sont déjà fréquents en contrat de sous-location classique et la colocation ajoutait des difficultés pratiques et juridiques.

Nos objectifs :

- Asseoir le dispositif de l'IML d'Insertion réfugiés : stabiliser l'équipe et fonctionnement après le départ pour d'autres services du chef de service, de la secrétaire et d'une travailleuse sociale
- Conforter et développer les liens avec les acteurs immobiliers privés qui nous font confiance
- Travailler à faciliter le glissement de bail avec les propriétaires
- Rechercher de nouveaux propriétaires
- Développer le nombre de communes d'accueil en Drôme afin de contourner un marché valentinois saturé et d'installer les familles vers des communes plus petites et plus rurales, mais avec les services de base essentiels (écoles, transports...), ce qui peut participer à une meilleure intégration.
- Mettre en place une veille juridique

Les Couloirs Humanitaires Fédération de l'Entraide Protestante (FEP)

a) Présentation

Depuis 2017, les Couloirs humanitaires, portés par la Fédération de l'Entraide Protestante via entre autres, le **Diaconat protestant Drôme-Ardèche**, s'emploient à faire venir en France, dans le cadre d'une mobilisation humaine et financière citoyenne, des personnes syriennes, iraqiennes ou palestiniennes.

« Ce dispositif repose sur la signature d'un protocole avec les pouvoirs publics et constitue le seul projet de « parrainage citoyen » en France ayant pour objectif de **développer les voies d'accès légales aux territoires** pour les personnes en besoin de protection internationale. » *



Ces personnes se trouvent dans un pays de premier asile, en l'occurrence le **Liban**, à Beyrouth, Tripoli, dans les camps de la Bekaa, Saida, Sabra/Chatila, ...

Plus d'1,5 million de syriens et 300 000 palestiniens sont actuellement réfugiés au Liban, la plupart en situation illégale. Les problématiques du Liban (inflation galopante, destruction à Beyrouth des infrastructures suite à l'explosion du port en août 2020...) engendrent de plus en plus d'insécurité et de xénophobie envers ces réfugiés qui n'ont plus de moyen de survie, plus d'accès à l'éducation ni à la santé.

Référencées par les ONG présentes sur place sur des critères de grande vulnérabilité et précarité, en besoin de protection internationale et entrant dans le cadre de la Convention de Genève, nous recherchons pour elles un accueil et accompagnement citoyen afin de pouvoir les faire venir en France en toute sécurité, légalement et dans le respect et la dignité. Elles arrivent avec un visa humanitaire de type D (long séjour). En résumé, ce dispositif des couloirs humanitaire permet donc l'accueil additionnel de personnes en besoin de protections internationale (300 personnes en trois ans). Il ne se substitue pas aux dispositifs portés par l'état et les collectivités territoriales. Il démontre et a vocation à encourager le développement d'autres voies d'accès légales et sûres compte tenu de la volonté de plus en plus forte des états membres et de l'union européenne, de restreindre l'accès à la protection internationale.

Plusieurs départs par bateaux ont été enregistrés depuis l'été dernier. Ces départs concernent des réfugiés syriens, mais également des palestiniens et des libanais. L'UNRWA et le HCR ont remarqué une augmentation des départs de familles entières, quand les départs précédents concernaient plutôt des individus. Début septembre 2022, 94 personnes sont décédées suite au naufrage de leur embarcation. Sur cette embarcation par exemple, 13 personnes d'une même famille (incluant des adolescents et de jeunes enfants) sont décédées. Deux autres départs par la mer ont été enregistrés en Octobre dernier (63 personnes). Selon les chiffres, le nombre de personnes prenant la mer depuis le Liban pour tenter de rejoindre l'Europe a plus que doublé en 2022. La principale raison évoquée est « l'incapacité de survivre au Liban en raison de la détérioration de la situation économique » selon le HCR.

L'actualité douloureuse avec le conflit ukrainien et sa cohorte de nouveaux réfugiés, l'augmentation inquiétante du coût de la vie etc. ainsi que les effets indirects de la pandémie de 2019 (dématérialisation des services publics, désertion des bénévoles les plus âgés etc.) , ont induit un impact négatif sur les possibilités d'accueil de ces personnes. Alors qu'en parallèle l'urgence d'accueil ne cesse de prendre de l'ampleur au vu de la situation économique dramatique de Liban, de la politique libanaise (renvoi des réfugiés syriens dans leur pays) etc. il devient primordial d'insuffler un nouveau souffle à l'accueil citoyen

b) Ses missions

Le principe des couloirs humanitaires repose sur l'accueil inconditionnel de personnes par des collectifs citoyens afin de leur garantir une voie d'accès légale et sûre. Nous sommes aussi garant d'un accueil digne et respectueux des personnes.

Pour cela, nous devons donc trouver des lieux d'hébergement et des bénévoles dans toute la région RAAB mais aussi être en mesure de protéger accueillants et accueillis. Nous devons mettre en adéquation collectifs/personnes en fonction des lieux, problématiques des personnes accueillies, typologie familiale, moyens financier et humains des collectifs.

Pour soutenir, accompagner les uns et les autres, nous déchargeons d'une part les collectifs de l'administratif en particulier tout ce qui se déroule en amont du statut, de la demande d'asile qui peut être douloureuse et porteuse de beaucoup trop d'angoisse à la prise de rendez-vous GUDA, préfecture, OFII etc. D'autre part, nous rendons régulièrement visite aux familles afin de recueillir leurs paroles dans cette nouvelle vie. Nous intervenons aussi pour que les personnes accueillies puissent avoir leur place dans la société d'accueil et puissent faire entendre leur parole que cela soit avec les collectifs d'accueils mais aussi à des strates supérieures (atelier pour porter des plaidoyers etc.)

Nous intervenons aussi en tant que médiateur en cas de conflit et animons régulièrement des bilans, point de vigilance avec les collectifs.

Des formations sont aussi proposées afin de faciliter l'interculturalité, l'apprentissage du français, l'écoute de l'autre...

Nous essayons aussi de nous déplacer une fois par an au Liban afin de rencontrer les personnes en amont de leurs arrivées, intervenir sur les préparations pré départ, comprendre le processus de repérage des personnes en grande précarité et ainsi créer du lien par la connaissance et le respect de leur culture et vie antérieure.

c) Son public/ Ses collectifs

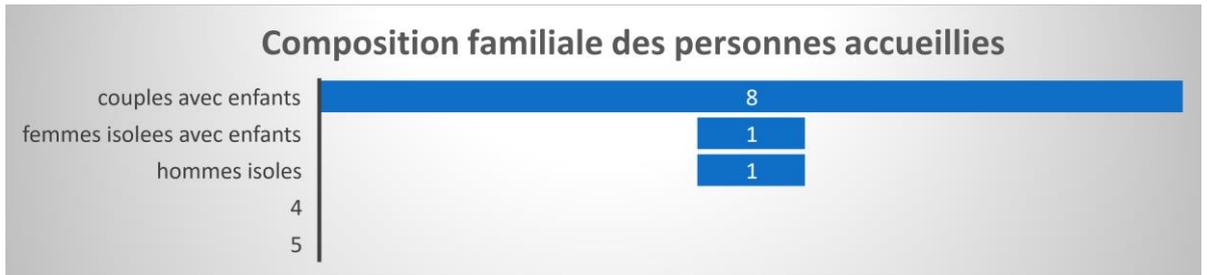
1. Son public

Depuis septembre 2021, nous sommes sur le renouvellement du protocole d'accord avec les pouvoirs publics et cela a permis l'arrivée en région Rhône Alpes Auvergne Bourgogne (RAAB) de 23 personnes en novembre et décembre.





Sur 2022, ce sont 17 personnes qui ont pu être accueillies par les collectifs citoyens, dont une famille de six personnes arrivées en septembre 2022. Cette dernière était en attente de départ pour la France depuis plus de quatre ans. Pour pouvoir l'accueillir, une forte mobilisation s'est mise en place regroupant des financeurs (association protestante, entraides régionales, appel aux dons) et deux associations cretoises pour l'accompagnement. Avec les autres personnes toujours accompagnées et restées sur le territoire, c'est en tout 41 personnes qui ont pu bénéficier de ce soutien.



La plupart sont des familles avec enfants, souvent en bas âge, afin de correspondre à la demande de communes rurales (forte demande de scolarisation des enfants en bas). Fin 2022, toutes ces personnes, exception faite pour la dernière famille arrivée, ont obtenu la protection internationale.



Pour 58% d'entre elles, c'est le statut de réfugiés qui a prévalu. Cela s'explique en partie par le fait qu'elles aient pu bénéficier de l'accompagnement d'avocats « pro bono » mis en place par l'association IRAP, [International Refugee Assistance Project \(excepté pour une famille\)](#)

A l'inverse, celles n'ayant pas pu bénéficier de cet accompagnement se retrouvent sous protection subsidiaire. Il semblerait donc que cet accompagnement soit facilitant pour l'obtention du statut de réfugiés. Nous attendons la décision de la famille restée en instance pour entériner cette réflexion.

La plupart des personnes accueillies étaient en grande précarité et vulnérabilité au Liban. Cela engendre des conséquences sur leur état de santé physique et psychique une fois arrivée en France. Ainsi nous notons une augmentation des violences faites aux femmes, une demande criante de suivi de santé mentale, un accès aux soins plus

spécifiques pour cause d'handicap ou maladie (diabète, malnutrition, soins dentaires etc.).

Pour répondre en partie à ces problématiques, il a été mis en place des séances psychologiques d'écoute avec une psychologue Syrienne. Actuellement trois familles en région RAAB bénéficient de ce programme. A défaut de soigner, il permet à minima aux personnes, en créant un espace sécurisé, de se raconter autrement, dans leur langue maternelle, d'essayer de reconstruire une image positive de soi et peut être ainsi reprendre une certaine confiance.

Nous utilisons aussi de plus en plus la notion de « pair-aidance ». Effectivement depuis la création des couloirs humanitaires, certains de nos accueillis ont acquis un niveau de français leur permettant d'intervenir par exemple en interprétariat simple auprès des nouvelles familles, ou de participer à des visios collectives entre pairs.

Cette notion a un double avantage. D'une part cela permet aux anciens accueillis de s'investir, de rendre ou de donner le soutien qu'ils ont pu recevoir ou qui leur a manqué, de faire partager leurs propres expériences, compétences et se sentir ainsi utile à la société d'accueil. D'autre part, cela permet aux nouveaux accueillis d'avoir un espace de parole, de sortir un peu de l'isolement qu'ils subissent sur certains territoires (campagne essentiellement), les mettant parfois en souffrance psychosociale.

Evidemment, cela nécessite d'encadrer ces interventions collectives afin de ne pas mettre à mal.

2. Ses collectifs

Sur la région RAAB, ce sont donc onze collectifs qui se mobilisent pour l'accueil via les couloirs humanitaires. Chaque collectif est composé d'une dizaine de membres actifs qui se relaient auprès de familles.

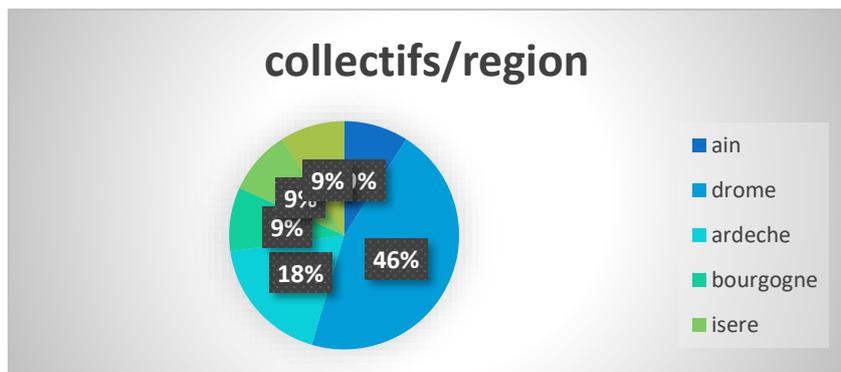
Cette année 2022 a vu l'arrivée de trois nouveaux collectifs sur la région Drôme.

L'hébergement se fait dans des logements

autonomes mis à disposition par les

collectifs d'accueil. L'accompagnement se fait au quotidien par les membres des collectifs. Ce partage quotidien permet une immersion totale, dès le premier jour, dans la société française. Au-delà de l'apprentissage facilité du français, cette immersion permet de comprendre les codes culturels et les enjeux sociétaux auxquels les réfugiés seront confrontés. Cet apprentissage essentiel offre un bagage qui pourra servir aux personnes accueillies tout au long de leur parcours d'intégration.

Ce dispositif permet également aux personnes accueillies de s'appuyer sur un réseau local, permettant d'offrir des opportunités facilitant l'intégration des personnes : constitution de liens sociaux, possibilités d'embauche, opportunités d'accès à un logement pérenne etc.



L'accompagnement dure en moyenne 1.5 ans mais souvent les liens créés sur cette période perdurent et de nombreux réfugiés restent en contacts avec leurs collectifs d'accueil.

La plupart des bénévoles ont entre soixante et quatre-vingt ans avec quelques personnes entre 40 et 59 ans. Ils se relaient quotidiennement pour accompagner les accueillis dans les différentes étapes administratives de leur vie en France, l'accès au soin, l'éducation et l'apprentissage du français, les loisirs et la vie social, l'entrée dans et vers le logement, le budget etc. C'est un accompagnement long et intensif, souvent source d'incompréhension.

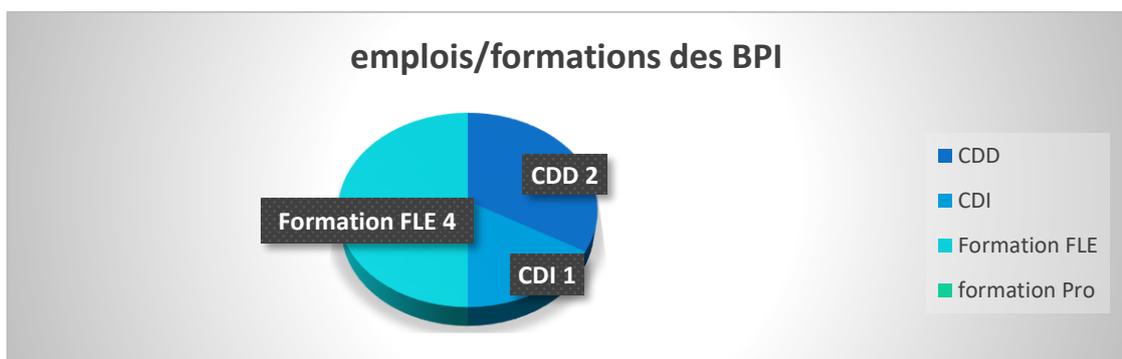
En effet, les personnes accueillies ont souvent une image idéalisée de l'Europe et ce malgré la préparation qui est faite en amont au Liban. Il existe alors un réel décalage entre ce qu'elles ont imaginé et la réalité qu'elles découvrent qui n'est pas toujours conforme à ce qu'elles attendaient. Les lenteurs administratives, la dépendance auprès du collectif d'accueil et le fait de se sentir redevable auprès de ce dernier (empreinte de contreparties même symboliques), sont autant de points qui peuvent se révéler anxiogène et source de souffrance.

A l'inverse, pour les collectifs, l'accompagnement de personnes avec qui on ne partage pas la langue, la culture, peut s'avérer déroutant et demande régulièrement une remise en question importante. De plus, la dématérialisation, le changement régulier de procédure, demande une adaptation constante. Cependant, lorsque ces étapes sont franchies, un véritable lien se crée et des relations fortes perdurent au-delà des vicissitudes propres au statut de réfugiés.

Pour les soutenir dans ces accompagnements, les coordinateurs de région de la FEP organisent régulièrement des réunions, des bilans, voir des médiations. En fonction de la demande des collectifs, ils peuvent aussi mettre en place de formations pouvant les éclairer sur des sujets donnés comme des formations sur l'interculturalité, l'alphabétisation par les planches, l'accueil et l'écoute de l'autre etc.

De part le nombre d'accueil important en 2022, il n'a pas été possible de mettre en place de formation.

d) Intégration et insertion professionnelle/ formation



Compte tenu des lenteurs administratives, peu de personnes accompagnées sont dans l'emploi ou la formation dans la première année. En effet, il faut déjà compter en moyenne six mois pour l'obtention du statut. Deux à trois mois minimums sont ensuite requis pour pouvoir signer le contrat d'intégration républicaine auprès de l'OFII et pouvoir ainsi bénéficier de 600 h de formation Français langue étrangère qui se verront mise en place dans un délai de 3 mois environ.

Cependant et ce, grâce au réseau des collectifs couplé avec une grand motivation et facilité des accueillis, trois personnes ont pu être sur cette année dans l'emploi. Une en CDI dans la mécanique auto, une sur un Césu « activité de service à la personne » et la dernière sur divers CDD dans la restauration.

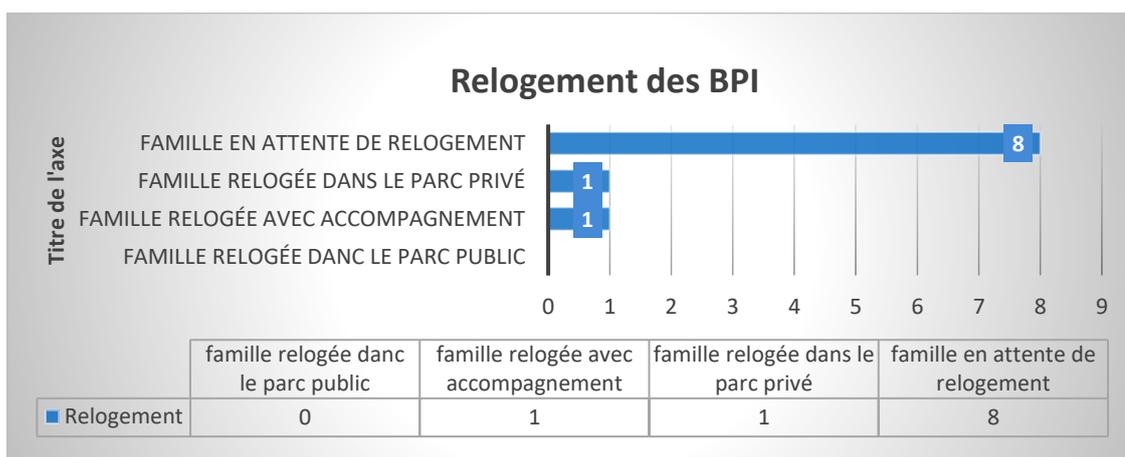
On peut toutefois notifier que sur l'ensemble des familles accueillies à partir de 2021 (soit 15 familles) sur le pôle RAAB, plus de 53 % sont ou ont été dans l'emploi en moins de deux ans.

Couplé à l'étude menée par le FEP sur l'emploi des personnes accueillies par les couloirs humanitaires, on observe qu'il faut donc environ plus deux ans pour que les familles trouvent une place sur le marché du travail et ce, pour plus de 50 % d'entre elles

Ce chiffre est plutôt encourageant compte tenu des difficultés qu'elles ont dû surmonter dont l'apprentissage de la langue, le reclassement professionnel car souvent leurs diplômes antérieurs ne sont pas reconnus, et l'absence au départ de mobilité.

Enfin, les réseaux des collectifs semblent y être pour beaucoup dans ces emplois ce qui met en évidence un des avantages de l'accueil citoyen.

e) Logements



Deux familles sont sorties du logement en accueil citoyen avec pour l'une, un logement dans le parc privé (bail glissant), pour l'autre un logement associé à un accompagnement social avec habitat& humanisme. Les huit autres familles attendent encore. Ce chiffre démontre, encore cette année, de la problématique du relogement de nos familles. Problématique due, d'une part à la réalité du marché du logement à savoir, rareté de logement sociaux, difficultés pour des personnes encore très souvent précaire d'accéder au parc public et d'autre part, due au fait qu'elles ne soient pas encore autonomes et qu'elles aient besoin d'un accompagnement renforcé dans le logement. Une année n'est pas suffisante pour les rendre indépendante.

De plus, jusqu'à présent nous avons souhaité pouvoir les reloger dans la région de leur choix et ainsi prendre leur parole en compte. Cependant il s'avère extrêmement difficile de déplacer ces familles dans d'autres régions. Nous devons donc probablement revoir notre politique et passer par des logements de transition régionale.

f) Perspectives

Pour toutes les familles arrivées fin 2021 et 2022 ayant eu le statut, la phase de relogement et emploi reste au cœur de leur accompagnement. Les cours de français délivrés par l'OFII sont en cours de réalisation ou sont en passe de le devenir. Elles sont donc amenées à sortir du dispositif en 2023.

Reste un nombre de Famille en attente au Liban en grande précarité et vulnérabilité très importante. Effectivement, la situation économique de ce pays, déjà mise à mal avec l'explosion du port de Beyrouth en 2020, associée à une inflation galopante (la livre libanaise est passée sur le marché parallèle à 1 dollars pour 62000 LB contre déjà il y a six mois 1dollars pour 31000 LB) impacte énormément la situation. Le séisme Turquie/Syrie qui a surtout touché le nord du Liban (vallée de la Beeka et région de Tripoli) vient ajouter des problématiques.

En Juillet dernier, le gouvernement libanais a annoncé un plan « rapatriement volontaires » des réfugiés syriens vers leur pays d'origine mais aucun suivi des « retours volontaires » n'est mis en place (dixit le HCR).

Le HCR a aussi constaté une augmentation des expulsions, collectives ou individuelles, dans de nombreuses régions du Liban. Ces expulsions sont dues, entres autres, à une augmentation des loyers demandés par les propriétaires, ou une volonté d'utiliser les terres pour d'autres raisons (dans le cas des expulsions collectives dans la Beqaa). Nous recevons par ailleurs de nombreux témoignages concernant les difficultés d'accès des réfugiés syriens à des biens de première nécessité : en particulier, l'achat de nourriture (pain, yaourt, légumes) est restreint dans de nombreuses régions/municipalités, où les magasins privilégient la vente aux Libanais. Le HCR a également noté cette augmentation des tensions entre communautés hôte et accueillie.

L'accès à l'éducation est également de plus en plus compliqué pour les enfants et adolescents syriens réfugiés au Liban, du fait des documents demandés pour l'inscription dans les établissements scolaires. En effet, les établissements scolaires demandent à présent systématiquement une preuve de résidence légale au Liban pour l'inscription.

Nous observons enfin une augmentation des mesures discriminatoires mises en œuvre par les municipalités à l'encontre des réfugiés syriens.

Pour la première fois nous avons des personnes qui appellent à l'aide car elles ne peuvent plus se nourrir.

Tout cela a aussi une répercutions importante sur la santé mentale de ces personnes et nous devons accueillir des familles de plus en plus perturbées et sujettes à des troubles psychiatriques importants.

En parallèle de cela, sur la situation en région RAAB, le nombre de collectifs présents en capacité d'accueillir diminues et ce pour plusieurs facteurs à savoir,

- D'une part, suite à un épuisement dû à l'âge avancé de la plupart des bénévoles concomitant à plusieurs accueils consécutifs.
- D'autre part, la guerre en Ukraine et sont flux de nouveaux réfugiés ayant mobilisés beaucoup de logements et de forces vives
- Enfin, la situation financière des français étant mise à mal par l'inflation de l'énergie et autres

Il devient urgent de trouver de nouveaux lieux d'accueil ainsi que de nouveaux collectifs pour pérenniser la suite des couloirs humanitaires.

Il nous faut donc trouver les moyens de faire connaître notre programme, mobiliser les éventuels bénévoles, mettre en place de nouveaux outils pour susciter l'envie d'accueillir et ce par, des interventions type réunion publique, AG d'association, la projection de film thématique, la distribution de nos livrets d'accueil etc. Il faut aussi aider les anciens collectifs à trouver des forces vives.

Enfin, comme amorcé en 2021, nous devons aussi maintenir la prise en compte de la parole de nos accompagnés et continuer à leur donner un espace d'expression afin d'améliorer l'accueil citoyen en France.

RÉINSTALLÉS

a) Contexte, présentation

- Contexte

Depuis 2015, face à l'ampleur des flux migratoires en direction de l'Union européenne, les états membres ont pris des engagements importants vis-à-vis des réfugiés en besoin de réinstallation

Ces engagements se sont traduits par l'organisation de missions de protection menées à grande échelle au sein des pays de premier asile afin que puissent être auditionnés, sur place, des réfugiés en situation de grande vulnérabilité. L'état s'est engagé à accueillir sur son territoire des personnes en provenance différents pays depuis 2016. Elle a renouvelé son engagement depuis octobre 2017 envers le HCR.

- Présentation

Qu'est-ce que la réinstallation ?

La réinstallation implique un transfert volontaire, sûr et réglementé de personnes ayant besoin d'une protection internationale du pays où elles sont enregistrées soit auprès du Haut-Commissariat des Nations-Unies (HCR) qui va confirmer leur éligibilité au programme. Soit auprès des autorités du gouvernement hôte (premier pays d'accueil) vers un autre pays qui a accepté de les admettre en tant que réfugiés.

Les personnes sont choisies sur la base du volontariat. Celles qui demandent la protection de la France. A cela s'ajoute le principe de la vulnérabilité (conditions de vie suite aux traumatismes et violences subis dans le pays d'origine ou de premier asile.

La réinstallation est conçue comme une solution à long terme. Cela peut permettre aux réfugiés de devenir citoyens de leur nouveau pays, bien que le processus puisse prendre plusieurs années.

b) Ses missions

L'accueil et l'accompagnement global sont les principales missions des ménages, personnes isolées et parents isolés.

- L'accueil consiste à trouver un logement autonome pour héberger la famille durant la période de l'accompagnement et dans une zone géographique déterminée.

Pour loger les personnes, les acteurs (opérateurs) se doit de rechercher des appartements par la voie de la captation auprès des bailleurs (principalement privés) avec pour finalité de soit faire glisser le bail, soit sous-louer l'appartement avec l'autorisation du propriétaire.

Ce travail se fait en amont avant l'arrivée des personnes, voir pour l'essentiel en prévisionnel.

- L'accompagnement global

Cette mission s'articule sur l'aide dans :

Les démarches quotidiennes (inscriptions à l'école, prise de rendez-vous médicaux,)

Les formalités administratives nécessaires à l'ouverture de droits (RSA, allocations, assurance maladie, préfecture...),

L'insertion professionnelle (formation professionnelle, emploi),

La signature du Contrat d'intégration Républicaine (CIR) en lien avec l'Office Français de l'Intégration et de l'Immigration (OFII) au cours duquel la personne accompagnée bénéficie d'un entretien personnalisé avec un auditeur de l'OFII avec à la clé l'accès à des formations civiques (4 journées de formation) et linguistiques (nombre d'heures) auprès d'organismes agréés et mandatés par l'OFII.

En tout état de cause, les réfugiés réinstallés ont le droit de travailler et d'étudier, d'accéder aux soins de santé et à d'autres services sociaux, et de bénéficier du soutien nécessaire pour participer aux communautés locales, y compris des cours de langue

La pandémie COVID 19 a continué à mettre à mal l'accueil et l'accompagnement des personnes bénéficiaires de la BPI sur le territoire.

Le nombre de personnes accueillies et accompagnées est certes en progression par rapport à l'année 2020 et 2021.

Programme HOPE (Hébergement Orientation Parcours Emploi)

a) Sa mission

Le service Insertion Réfugiés travaille en partenariat avec l'AFPA depuis 2019 sur le dispositif HOPE (Hébergement Parcours vers l'Emploi). Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes Bénéficiaires d'un Protection Internationale (BPI), d'accéder à un emploi durable grâce à la mise en place d'un parcours d'accompagnement social et professionnel. A la fin de ce parcours, les stagiaires sont évalués afin de valider un CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).



b) Le public ciblé

Ce dispositif s'adresse aux personnes bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), et prioritairement aux personnes âgées de moins de 25 ans sortant du DNA (Dispositif National d'Accueil).

L'OFII (Office Français de l'Immigration et l'Intégration) réalise un repérage départemental afin d'avoir connaissance des potentiels candidats pour cette formation.

Les personnes intéressées sont inscrites sur les journées d'informations collectives. Lors de ces journées, les futurs stagiaires sont reçus en entretien individuel afin de vérifier leur motivation. Un test technique est également réalisé afin de connaître le niveau de langue française des candidats (niveau A1 minimum).

Ces réunions associent les gestionnaires des centres de formation, des centres d'hébergement, les représentants des OPCA partenaires, les Directions territoriales des OFII et autres partenaires publics ou privés associés au projet.

c) Les formations

En 2022, les formations accompagnées ont été maroquinerie et maçon, pour des groupes d'une dizaine de personnes.

d) Parcours professionnel

Les stagiaires sélectionnées par l'OFII, intègrent le centre AFPA pour toute la durée de la formation, appelé POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective). Pendant cette période de formation, ils sont hébergés à titre gratuit par l'AFPA et bénéficient d'une rémunération de formation professionnelle versée par Pôle Emploi. Cette rémunération est comprise entre 500€ et 685€ ; elle varie en fonction de la situation et de l'âge des stagiaires.

A l'issue de cette POEC, les stagiaires signent un contrat de professionnalisation avec une entreprise. Ils sont donc considérés comme salariés et non plus comme stagiaires. Ils perçoivent alors une rémunération à hauteur du SMIC (1200€/mois).

Suite à la signature de ce contrat, ils doivent trouver un logement autonome afin de quitter le centre AFPA.

LA PLAFORME D'ACCUEIL

Accompagnement ponctuel

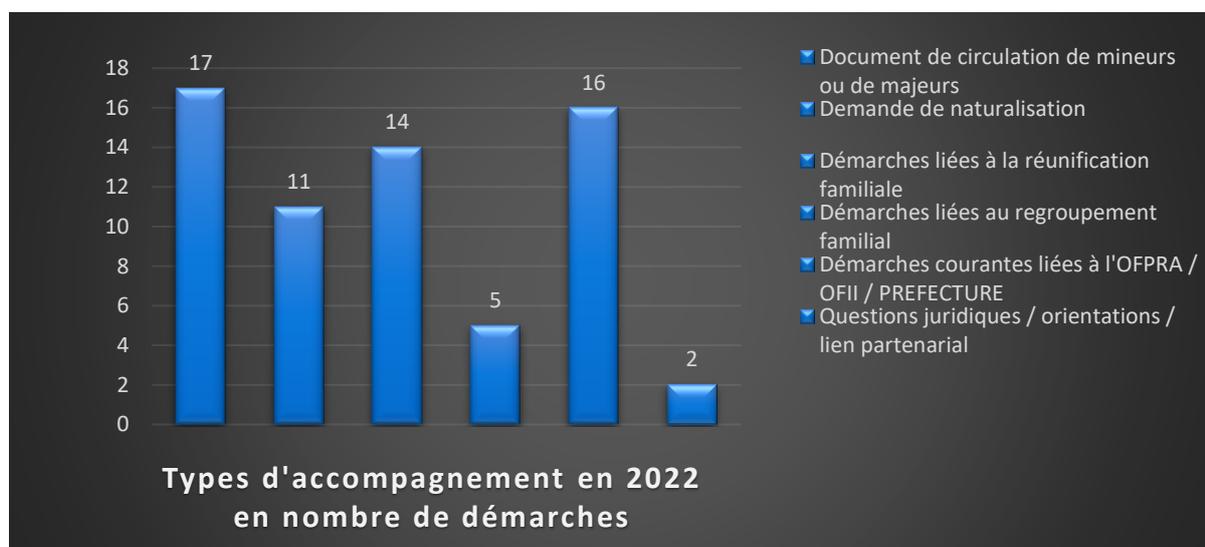
Présentation

Les personnes non-accueillies au CPH mais bénéficiant d'une protection internationale et résidentes sur le département de la Drôme, peuvent solliciter ce dispositif afin d'être accompagnées dans des démarches spécifiques, liées essentiellement à leur statut. Toute demande est accueillie et étudiée, et si nécessaire, les personnes sont orientées vers des services du droit commun.

Ces statutaires nous sollicitent généralement via leur référent social du Centre Médico-Social, de la Mission Locale ou tout autre accompagnement du droit commun du département. Il arrive aussi que certaines personnes viennent spontanément nous demander notre aide.

Ses missions

Le dispositif d'Accompagnement Ponctuel répond à des objectifs bien précis liés au statut des personnes. Il permet notamment d'apporter une aide relativement brève si la sollicitation correspond à une procédure de demande de première carte de séjour après obtention des documents d'état civil de l'OFPPRA ou s'il y a nécessité de demander le renouvellement de cette même carte pour des raisons diverses (déménagement, expiration, ...). De la même manière les démarches pour des documents de circulation extraterritoriale (Document de Circulation pour Etranger Mineur ou Titre de Voyage) sont assez courtes si toutefois les personnes possèdent l'ensemble des documents nécessaires. D'autres démarches sont plus conséquentes et demandent de nombreux rendez-vous sur des temps parfois étendus sur plusieurs mois, comme la demande de réunification et regroupement familial ou encore une procédure de naturalisation française.



65 personnes ont été accompagnées sur 2022 dans ce dispositif, essentiellement autour de demandes en lien avec ou la réunification ou le regroupement familial (14+5), la circulation de mineurs ou majeurs (17) et les démarches OFPRA/OFFI/Préfecture (16).

Avec 65 accompagnements, le dispositif a retrouvé en 2022 une activité proche d'avant la crise sanitaire et les périodes de confinement (82 personnes en 2019).

La mise en place

Avant tout accompagnement, une fiche de saisine est remplie dans le but de clarifier la demande de la personne.

Les demandes sont examinées et étudiées lors des réunions de service tous les 15 jours afin désigner le référent social qui accompagnera la personne. Un contrat est signé entre la personne BPI et le référent. Les rendez-vous sont fixés selon les besoins liés à la démarche effectuée et la disponibilité des personnes.

L'accompagnement est aujourd'hui largement réalisé à travers des outils informatiques, dans un objectif général de dématérialisation des procédures. Ces outils sont encore assez peu connus et maîtrisés par les personnes concernées. Aussi, les documents à fournir dans certaines situations sont nombreux et précis. Cela rend les besoins en appui administratif toujours réguliers et ce dispositif précieux pour les demandeurs.